

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

**COMMUNE LES MONTS D'AUNAY**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Arrêté N° MA-ART-2024-033

**OBJET :** Arrêté de circulation, accès à une chambre télécom pour l'installation de la fibre pour un client orange, 4 Route des Essarts, commune déléguée de « Le Plessis-Grimoult »

**LE MAIRE DÉLÉGUÉ DE « Le Plessis-Grimoult »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** l'arrêté ART 2023-127 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public routier communal pour un accès à une chambre télécom pour l'installation de la fibre pour un client orange 4 route des Essarts Le Plessis- Grimoult, Route des Essarts.

**Considérant** la demande d'arrêté présentée le 7 février 2024, par Mme Héroïse LEMOINE, pour **SOGETREL** route de Saint Brice 50300 AVRANCHE pour un accès à une chambre télécom pour l'installation de la fibre pour son client orange, 4 route des Essarts, Le Plessis- Grimoult, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, pour le 27 février 2024.

**ARRÊTE**

- Article 1** Pendant toute la durée des travaux, la société **SOGELEC** est autorisée à empiéter sur la chaussée, avec basculement de la circulation sur la chaussée opposée.
- Article 2 -** La circulation sera alternée manuellement.
- Article 3 -** La société **SOGELEC** est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.
- Article 4 -** Le positionnement des infrastructures est déterminé par le prestataire, à sa charge de vérifier de l'accord des riverains le cas échéant nécessaire.
- Article 5 -** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- Article 6 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
  - Monsieur VAL - Keolis (BUS VERTS)
  - Le Responsable des Services Techniques,
  - Le Service voirie de Pré-Bocage,
  - L'entreprise **SOGETREL**,
  - Les voyages de l'Odon,
  - Le Service de valorisation, collecte et recyclables,
  - Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
  - Le responsable de l'Agence Routière Départementale.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Le Plessis-Grimoult  
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,  
Le 13 février 2024

Le Maire délégué,  
Mme Lydie OLIVE